



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chimie

Question écrite n° 11646

Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les projets de restructuration en préparation dans la branche « pharmacie » du groupe Rhône-Poulenc. Un « plan social » pourrait être annoncé dans le courant de l'année, qui affecterait sévèrement les trois implantations du groupe dans les Hauts-de-Seine : le siège social de Rhône-Poulenc à Courbevoie (1 200 salariés), celui de Rhône-Poulenc Rorer à Antony (1 500 salariés) et le site de Villeneuve-la-Garenne (150 salariés). Les inquiétudes des personnels concernés sont d'autant plus vives que l'industrie pharmaceutique mondiale est l'objet de nombreuses turbulences économiques et financières depuis quelques années, compte tenu de l'enjeu considérable qu'elle représente : un marché de 1 800 milliards de francs. Rhône-Poulenc Rorer est le n° 1 français de la pharmacie et dispose de nombreux atouts du fait des savoir-faire qu'il a su développer et de son assise nationale et internationale. Il n'en reste pas moins « un groupe moyenné » au niveau mondial (16e place), qui pourrait en faire l'objet d'une « OPA hostile » de la part de concurrents étrangers. Cette perspective est évidemment préoccupante au regard des incidences que ne manquent pas d'avoir les orientations de l'industrie pharmaceutique sur notre politique de santé publique et notre système de protection sociale. Cette grande question d'intérêt national mériterait en tout cas, un débat approfondi. Une table ronde réunissant les pouvoirs publics, les responsables de nos industries pharmaceutiques (Rhône-Poulenc, Sanofi, etc.), les organisations syndicales, les élus, pourrait en fournir le cadre adéquat. Il lui demande donc comment il entend mettre en débat les projets de restructuration en préparation dans la branche « pharmacie » du groupe Rhône-Poulenc.

Texte de la réponse

L'industrie pharmaceutique mondiale est en pleine transformation sous la triple contrainte de l'augmentation des coûts de recherche et développement, de la mondialisation grandissante du marché avec son corollaire, l'exacerbation de la concurrence, et, enfin, des programmes de maîtrise de l'augmentation des dépenses d'assurance maladie que mène l'ensemble des pays. C'est pourquoi, depuis 1993, une concentration importante des producteurs industriels mondiaux s'est opérée, certaines de ces opérations ayant débouché sur des succès, d'autres étant moins probantes. Les acteurs industriels français sont jusqu'à présent restés en marge de ce mouvement. Dans ce contexte, toute entreprise privée cotée est susceptible d'être l'objet d'une tentative d'« OPA hostile », car les possibilités financières de certains groupes internationaux sont particulièrement importantes. La meilleure défense ou position pour ces entreprises, outre l'appui d'une maison mère solide et différents systèmes plus ou moins dissuasifs, est sans doute d'améliorer leur potentiel d'innovation et leur compétitivité, afin de pouvoir réaliser une stratégie offensive. Le groupe Rhône-Poulenc estime que les performances 1997 de sa filiale pharmaceutique, Rhône-Poulenc Rorer, sont inférieures à celles de ses compétiteurs internationaux et ne lui permettraient pas d'assurer un niveau de recherche suffisamment soutenu dans ses domaines thérapeutiques prioritaires si une amélioration de la rentabilité n'est pas réalisée. En conséquence, il a récemment annoncé un programme de mesures. Au-delà de la nécessaire démonstration par ce groupe que ces mesures correspondent effectivement à une logique industrielle, il convient, en tout état de cause, que les négociations avec les partenaires sociaux se poursuivent, conformément d'ailleurs à la législation

du travail. L'incidence des évolutions de l'industrie pharmaceutique sur notre politique de santé et de protection sociale mérite en effet de faire l'objet d'un débat qui pourrait se situer dans le cadre de la prochaine Conférence nationale de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11646

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1447

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4153